

Le present ordinaire, qui consiste en 34. bassins remplis de mets differens, & très-exquis.

V. A la requisition du Chevalier de St. George on s'est saisi de deux coffres appartenans à un Gentilhomme Anglois, & auxquels on avoit mis le sceau de ce Prince : Le Gentilhomme fut arrêté quelques momens après, enfermé ensuite dans sa propre maison, ses coffres furent aussi scellés, & on l'a transferé depuis au Château St. Ange : Comme on parle diversement de cet emprisonnement, cela donne à penser qu'on n'en a pas encore penetré le véritable sujet. La Princesse son épouse ayant aussi insisté auprès du Pape à ce qu'il lui plût de signer un Acte d'aprobation au Prince Constantin Sobieski son cousin germain, par lequel il lui fût permis d'emprunter sur ses joyaux dans le Mont de Pieté de cette Ville de Rome, une somme de 150. mille écus, le St. Pere s'est rendu à ses instances : Par-là le Prince Sobieski se trouve en état de dégager quelques Fiefs en Pologne, qu'il a été obligé d'hypotéquer à ses créanciers.

VI. Le Duc de St. Aignan nouvel Ambassadeur de France s'est attiré la louange de tous les Habitans de Rome, tant grands que petits, par des billets d'avertissement qu'il a fait afficher en divers endroits de cette Capitale, portans ; „ Que quoique Son
„ Excellence prétende jouir de tous les privileges
„ des Ministres étrangers, elle déclare néanmoins
„ que son intention n'est pas de donner azile dans son
„ Hôtel aux homicides & assassins ; qu'elle ne souffrira pas non plus qu'ils se refugient dans l'Eglise
„ de St. Louïs ; & qu'au contraire, s'ils entreprennent de se venir refugier dans cette Eglise, ou
„ dans son Hôtel, Elle permettra aux Officiers de
„ la Justice de les y venir enlever.

VII. Le Cardinal Camerlingue a envoyé un Commissaire